

Appel à projets 2016/2020

Développement Social Rural

ENJEUX POUR LA MSA

La MSA partage les enjeux de différentes politiques publiques et s'y engage : enfance famille jeunesse, lutte contre la précarité, prévention des risques psycho sociaux, prévention de la perte d'autonomie, revitalisation du milieu rural...

LA MSA SOUHAITE AINSI APPORTER SA CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL DES TERRITOIRES RURAUX.

FINALITES DE L'APPEL A PROJET

- Développement des personnes et de leur milieu de vie
- Mobilisation, Participation active des populations
- Maillage du territoire : réseaux, liens sociaux

STRUCTURES ELIGIBLES

- Les Centres Sociaux disposant d'un agrément en cours de la Caisse d'Allocations Familiales et qui sont conventionnés avec la Caisse Régionale MSA de Bourgogne au titre de l'Animation de la Vie Sociale
- Les Foyers Ruraux, les associations Familles Rurales dans le cadre de la convention régionale avec la Caisse Régionale MSA de Bourgogne
- Les autres structures répondant aux objectifs suivants :
 - . Avoir une implantation territoriale en rural avec un pourcentage de population agricole proche de la moyenne régionale (6,7%)
 - . Impulser une dynamique d'animation de la vie sociale
 - . Soutenir des projets d'actions collectives qui favorisent l'initiative et l'implication des habitants
 - . Favoriser les solidarités de voisinage, les relations entre les générations, les liens sociaux et familiaux
 - . S'inscrire dans une dynamique partenariale avec les acteurs locaux
 - . Etre constituées en association ou en voie de l'être



Développement solidaire des territoires ruraux pour permettre à chacun de vivre pleinement, de trouver sa place, son utilité sociale ...

AXE MIEUX VIVRE ENSEMBLE EN MILIEU RURAL

Objectifs généraux Améliorer la qualité de vie sur un territoire

- . Contribuer à atténuer les problèmes économiques et sociaux des personnes.
- . Lutter contre l'isolement. Permettre aux personnes d'être acteurs de la vie locale.
- . Mobiliser l'engagement bénévole.
- . Accompagner et valoriser la transmission réciproque d'un savoir, d'un savoir-faire, d'un savoir être
- . Favoriser l'accueil ou le maintien des habitants sur le territoire. Mieux s'intégrer dans le monde rural et y rester
- . Aider les générations futures à devenir autonome et à vivre ensemble
- . Maîtriser l'usage du numérique pour réaliser ses démarches administratives

Effets attendus

- . Formes de solidarités respectant la dignité des individus
- . Reconnaissance mutuelle : chacun possède une valeur qui peut être utile à l'autre
- . « Plus-value » qualitative et/ou quantitative, sur un plan social et/ou territorial
- . Construction de liens entre les personnes, implication dans la vie sociale, sentiment d'être utile
- . Emergence de compétences et prise de conscience de celles-ci
- . Changement du regard de chaque génération en donnant une image positive

THEMATIQUE 1 : SOLIDARITES LOCALES

Publics visés : Habitants du territoire

Mise en œuvre

- . Actions de solidarité améliorant les conditions de vie sociale et économique
- . Actions basées sur des formes nouvelles d'organisation plus coopératives, des espaces de concertation et de rencontre permettant la co-construction de projets entre acteurs différents
- . Réseaux de bénévoles et accompagnement leur engagement

THEMATIQUE 2 : ACCES ET APPROPRIATION DES OUTILS DE LA DEMATERIALISATION

Publics visés : Habitants du territoire, personnes fragilisées éloignées de l'accès au droit suite à la dématérialisation dans les institutions. *MSAP / mercuri se*

Mise en œuvre :

- . Etat des lieux de l'existant (espaces numériques, matériels, moyens humains ...)
- . Mise en place d'actions permettant l'accès à l'existant, l'utilisation du numérique, la consolidation de nouveaux savoirs
- . Actions de mise en synergie, en réseau en vue de favoriser l'autonomie des personnes

THEMATIQUE 3 : INTERGENERATIONNEL

Publics visés : public intergénérationnel, au moins deux générations différentes

Mise en œuvre

- . Co-construction intergénérationnelle de l'action
- . Mise en place de réalisations communes en veillant à intégrer des temps de réflexion partagée sur les apports de chacun *RC, AC, au sein de la commission*

THEMATIQUE 4 : JEUNESSE

Publics visés : Jeunes du territoire

Mise en œuvre

- . Initiatives de jeunes en faveur de l'animation du milieu rural
- . Actions visant à la promotion sociale et professionnelle des jeunes
- . Actions favorisant l'implication et citoyenneté des jeunes *

* Pour les centres sociaux : à situer dans le cadre du réseau national d'équipes locales de jeunes (convention nationale CCMSA/FDCS)

Le soutien à la parentalité repose sur l'idée que tout parent possède des capacités éducatives et que chaque famille doit découvrir ses propres solutions éducatives en partageant l'expérience d'autres histoires familiales.

AXE MIEUX VIVRE EN FAMILLE

Objectifs généraux

- . Conforter les familles dans leur fonction parentale par des actions qui cherchent à développer et valoriser leurs compétences
- . Apporter un appui aux parents dans leur rôle éducatif
- . Aider les parents à mieux gérer leur problématique personnelle, à mieux utiliser leurs ressources et celles de leur environnement
- . Améliorer l'intégration sociale des personnes en les aidant à gagner en autonomie et à développer leurs ressources personnelles et compétences

Effets attendus

- . Diminution de l'isolement de certains parents
- . Epanouissement de la relation parents/enfants
- . Prise en charge par les parents de problématiques identifiées (accueil, écoute, éducation spécialisée, soins, prévention des risques,...)
- . Implication des parents dans l'environnement social de leur(s) enfant(s)
- . Participation à la vie sociale, renforcement des liens sociaux et/ou familiaux
- . Amélioration de la santé, l'équilibre, la confiance, l'estime de soi et le bien être
- . Meilleure acceptation du répit
- . Remobilisation sur des projets personnels...
- . Capacités à s'organiser et à budgétiser de futurs projets

THEMATIQUE 5 : SOUTIEN A LA PARENTALITE

Publics visés : Parents utilisant services et structures, parents se trouvant en situation d'isolement face à leurs responsabilités parentales

Mise en œuvre

- . Observation, repérage de l'expression des familles (exemples : sentiment d'isolement dans la fonction parentale, ressenti de manque de compétences ou de connaissances pour élever ses enfants, difficultés fréquentes à comprendre le comportement des enfants, à savoir comment les aider et se comporter avec eux...)
- . Construction collective des réponses et prise en compte de l'environnement des parents dans la mise en œuvre des actions
- . Palette de réponses adaptées selon les besoins des groupes : appui collectif des parents les uns avec les autres, conférences débat, ateliers parents enfants, université populaire de parents...



THEMATIQUE 6 : DEPART EN VACANCES DES PUBLICS FRAGILISES

Publics visés : personnes fragilisées, personnes isolées socialement, personnes en situation de handicap, personnes en perte d'autonomie, aidants familiaux ... Tous les publics qui ne pourraient pas partir en vacances sans un accompagnement pour toutes les étapes de préparation et pour lesquels ce soutien favorisera le développement personnel et l'intégration sociale

Mise en œuvre (un guide sur la démarche sera transmis sur demande)

- . Participation/mobilisation des bénéficiaires à l'élaboration d'un projet vacances
- . Accompagnement de la dynamique instaurée
- . Le projet pourra concerner l'organisation de départs collectifs et / ou le soutien à des départs individuels
- . Le projet cherchera à favoriser la participation de ressortissants agricoles (salariés, exploitants, actifs ou retraités) en situation modeste, en situation d'isolement social, impactés économiquement et / ou personnellement par les crises agricoles...

Seules les structures et les projets qui répondent à une totale neutralité politique, philosophique, syndicale ou confessionnelle permettant un accès sans discrimination à tous les publics, peuvent être financés par la MSA.

DIFFERENTES FORMES D'ACTIONS ELIGIBLES

- Actions identifiées et retenues dans les projets sociaux de territoire ou dans le projet social de la structure afin de permettre le développement en complémentarité avec les actions existantes
- Actions innovantes pour le territoire permettant de faire évoluer les pratiques, d'accompagner le changement pour adapter les réponses aux évolutions du contexte
- Actions communes entre structures proches pour prendre en compte les nouvelles politiques territoriales et / ou pour faciliter une mutualisation de moyens

Les élus de la CRMSAB sont des acteurs à associer au projet.

Se référant à la méthodologie du DSL et s'inscrivant dans une démarche multi partenariale, les projets devront faire apparaître les moyens mis en œuvre pour :

- Permettre aux bénéficiaires d'être acteurs de la vie sociale en les associant aux étapes du projet (construction, déroulement, évaluation)
- Améliorer l'intégration sociale des personnes (en les aidant à gagner en autonomie et à développer leurs ressources personnelles et leurs compétences)
- Mettre en œuvre une communication et des relais pour mobiliser la population agricole
- Evaluer l'action et ses effets observables sur les personnes et leur milieu de vie

DUREE ET FINANCEMENT

Chaque structure ne peut présenter qu'un seul projet par an pour une durée limitée au maximum à 2 ans.

Il est plafonné à un montant maximum de 5 000 € par projet. Le versement interviendra à la signature de la Convention ou par fraction selon les modalités indiquées dans le budget prévisionnel.

Dans un souci de mise en œuvre de dynamique locale, d'ouverture partenariale sur les territoires, la CRMSAB sera vigilante sur les **co-financements** des projets.

MODALITES

Interlocuteur:

Caisse Régionale MSA de Bourgogne
Service Administratif d'Action Sociale
14 Rue Félix Trutat
21 046 DIJON Cedex

Limite de dépôts des projets :
le 28/02/2017 pour les projets 2016-2017
le 31/08/2017 pour les projets 2017-2018

A adresser par email à l'adresse suivante :

schmitt.blandine@bourgogne.msa.fr

Le projet définitif est également à transmettre sous format papier à l'adresse postale indiquée ci dessus

Attention : adresse unique pour les 4 sites.

POUR ASSURER LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DES PROJETS, UN COMITE DE PILOTAGE PARTICIPATIF DEVRA ETRE CONSTITUE AU SEIN DE CHACUNE DES STRUCTURES RETENUES.



APPEL A PROJET « DEVELOPPEMENT SOCIAL RURAL » 2016-2017 et/ou 2017-2018

FICHE PROJET

Structure et adresse :

Référent pour le projet, téléphone, email :

NOM DU PROJET :
THEMATIQUE CHOISIE :
DUREE DU PROJET (indiquer 2016/2017 ou 2017/2018) :

ORIGINE DU PROJET ET BUTS	PUBLICS BENEFICIAIRES	CONTENU DU PROJET	MOYENS	PARTENAIRES
POURSUIVIS : (Pourquoi ce projet est t'il proposé ? En quoi s'inscrit-il dans les besoins du territoire ? En quoi s'inscrit-il dans les orientations définies dans l'appel à projet? L'adéquation du projet envisagé avec l'objet et le projet associatif ?)		(Objectifs opérationnels quantifiés et datés : Déroulé prévisionnel de l'action et étapes successives pour arriver au but sur la durée prévue)	(Ressources internes en personnel, en matériel en communication...)	(Ressources externes : Partenaires locaux et hors territoire ainsi que leur rôle dans le projet)
METHODOLOGIE mise en oeuvre : (Selon le contenu du projet, mettre quelques éléments concernant la méthodologie prévue pour l'analyse des besoins, l'élaboration des réponses, la participation, la mobilisation des habitants, des ressources locales... indiquer si le public ciblé pourra être associé à tout ou partie des étapes du projet)				
MODALITES D'IMPLICATION DE LA POPULATION AGRICOLE : (Mettre quelques pistes prévues pour les mobiliser)				
EFFETS ATTENDUS : (Quels changements observables souhaitez-vous obtenir sur les personnes, sur le territoire ? Quels améliorations des capacités sociales et des conditions de vie des personnes bénéficiaires visez vous ? → se référer aux contenus des différentes thématiques)				
MODALITES D'EVALUATION : (En fonction de ce que vous cherchez à obtenir, mettre les éléments prévus pour l'évaluation du déroulement : qui ? quand ? comment ? quels critères serviront à évaluer les résultats quantitatifs, qualitatifs et à évaluer les moyens utilisés, les effets ? Mesure de l'efficacité : comment vérifier que ce projet sera utile et ce, moyennant un coût proportionné ? ne pas s'intéresser uniquement au seul fait que les objectifs soient atteints mais aussi voir à quel coût ils sont atteints ?)				

Date d'envoi à la CRMSAB :

Nom et signature du responsable juridique de la structure :



L'essentiel & plus encore

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION

Appel à projet « Développement Social Rural »

Nom de la structure et adresse :

Durée du projet (le budget doit être fourni sur la période correspondant au projet présenté):

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
1. Charges directes affectées à l'action		1. Ressources directes affectées à l'action	
60-Achats		70 -Ventes de produits finis, prestations de services,	
- Prestations de services			
- Achats matières et fournitures		74 - Subventions d'exploitation	
- Autres fournitures		- État (préciser le(s) ministère(s) sollicités	
61 - Services extérieurs			
- Locations			
- Entretien et réparation			
- Assurances		- Région(s) :	
- Documentation			
62 - Autres services extérieurs		- Département(s) :	
- Rémunérations intermédiaires et honoraires			
- Publicité, publications		- Commune(s) :	
- Déplacements, missions et réceptions			
- Frais postaux et de télécommunications			
- Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes		- Organismes sociaux (à détailler) :	
- Impôts et taxes sur rémunérations		Financement CRMSAB	
- Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel		- Fonds européens	
- Rémunérations des personnels		- Agence de Services et de Paiement (ex CNASEA (emplois aidés))	
- Charges sociales		Autres aides, dons, subventions affectées	
- Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprise sur amortissements et provisions -	
1. Charges indirectes affectées à l'action		1. Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
Total des charges		Total des produits	
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
- Secours en nature		- Bénévolat	
- Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
- Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

La structure sollicite un financement de €, qui représente% du total des produits

Date d'envoi à la CRMSAB :

Nom et signature du responsable juridique de la structure :